

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 04 avril 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 03
Date de Convocation : 28/03/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : Mme CHALONY Emmanuelle, M. RENOULEAUD Bruno et Mme TOBI Karine qui ont donné pouvoir respectivement à Mme CHEVALIER Ingrid, M. SERVENT François et Mme MORICE Élodie.

Secrétaire de séance : M. MANCEAU Michel.

Délibération n° D23_03_12

Objet FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL
Affectation des résultats de l'exercice 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de l'exercice de :	84 232,93 €
- un excédent reporté de :	421 477,68 €
Soit un excédent de clôture de :	505 710,61 €
- correction résultat excédentaire boulangerie	+ 8 003,50 €
- correction résultat excédentaire supérette	+ 21 895,92 €
Résultat excédentaire corrigé :	535 610,03 €

En section d'investissement :

- un déficit de l'exercice de :	- 153 998,82 €
- un excédent reporté de :	352 067,31 €
Soit un excédent de clôture de :	198 068,49 €
- correction résultat déficitaire boulangerie	- 2,62 €
- correction résultat déficitaire supérette	- 2,14 €
Résultat excédentaire corrigé :	198 043,73 €

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'affecter** le résultat de l'exercice 2022 du Budget Principal comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 : excédent.....	535 610,03 €
Affectation complémentaire en réserve (1068).....	131 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	404 610,03 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent.....	198 043,73 €

- d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 12/04/2023.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 12/04/2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Michel MANCEAU

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

